

**EPLEFPA de Châlons-en-Champagne**  
**CFPPA de l'Épine**

52 allée du Château  
51460 L'ÉPINE

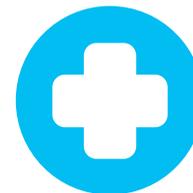
Tél. : 03 26 68 66 11  
Fax : 03 26 68 66 26  
cfppa.somme-vesle@educagri.fr

www.cfppalepine.fr



SIRET 1951196800036  
NDA : 2151P002051

Cet engagement ne vaut pas agrément de l'Etat



CERTIFICAT INDIVIDUEL

## CERTIPHYTO INITIAL

### MISE EN VENTE, VENTE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES



#### OBJECTIFS VISÉS

- Obtention du certificat individuel « Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques ».
- Former à la réduction des produits, promouvoir les stratégies permettant de réduire leurs utilisations, sécuriser l'utilisation pour l'homme et l'environnement et actualiser ses connaissances.

#### MODES DE VALIDATION

À l'issue de la formation, un test sous forme de QCM, est réalisé sur poste informatique en vue de l'obtention du certificat.





## DURÉE DE L'ACTION

- 21 heures (3 journées de 7 heures).

## DATE DES SESSIONS

- Dates à définir.

## VOIE DE FORMATION

- Formation professionnelle continue.

## CONTENUS PRINCIPAUX DE LA FORMATION

- Arrêté du 29 Août 2016 portant création et fixant les modalités d'obtention du certificat individuel pour l'activité « Mise en vente, vente de produits phytopharmaceutiques ».
- Réglementation et sécurité environnementale > 8 h
- Santé sécurité applicateur et espace ouvert au public > 7 h
- Réduction de l'usage, méthodes alternatives > 5 h
- Vérification des connaissances par test informatique > 1 h

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

### EN SALLE

- Mobilisation des acquis des stagiaires et apports théoriques via support informatique (PowerPoint).
- Apports théoriques sur les problématiques de milieux locaux (zones de captages...).
- Illustration des pratiques par la présentation de photos.

### SUR TERRAIN D'APPLICATION

- Visite de l'exploitation agricole du lycée de Somme Vesle.
- Tour de plaine avec présentation du matériel, et de son utilisation, réduisant l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Herses étrilles, bineuse, houe rotative, désherbage localisée...).
- Intervention possible du Responsable de l'exploitation agricole.

### NOMBRE DE STAGIAIRES

- Min : 8 personnes / Max : 15 personnes

## DISPOSITIF D'ÉVALUATION DE L'ACTION

- Questionnaires de satisfaction.
- Taux de réussite à la certification.

## INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION ET LES FINANCEMENTS

- Prise en charge possible OCAPIAT (adhérents) ; n° 6922.
- Autres financements : (OPCO, plan de développement des compétences...).
- Formation éligible au CPF.



## CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Tout public.

## PRÉREQUIS

- Avoir des connaissances techniques de base.

## COÛT DE LA FORMATION

11€ / Heure.



Contact : Élodie GOBILLARD - 03.26.68.66.11  
cfppa.somme-vesle@educagri.fr